

Poursuite en M1 ou entrée en 3A à l'IEP de Bordeaux

Par **oswin7**, le **10/07/2015** à **15:51**

Bonjour à tous,

Je souhaite avoir des avis quant à ma situation.

En effet, je viens d'obtenir ma licence de droit à 20 ans dans une fac de la région parisienne. J'hésite à poursuivre ma formation juridique dans un M1 généraliste ou continuer mes études dans l'IEP de Bordeaux dont j'ai réussi le concours d'entrée en 3A.

Mon projet professionnel est assez floue mais je tiens à obtenir un master reconnu afin de travailler à l'étranger (le domaine de la diplomatie me plaît mais c'est une voie très bouchée...)

Une question plus simple serait:

quelle est la formation la plus reconnue (le label iep ou un cursus à la fac)?

Je suis perdue en ce moment donc tout avis serait le bienvenu...

Merci beaucoup d'avance!)

Par **Yn**, le **10/07/2015** à **16:24**

Je retourne la question : quel est le projet ?

Si tu te diriges vers un IEP, tu quittes le monde du droit, en ce sens que les IEP ne forment pas des juristes. Tu auras probablement d'autres opportunités mais elles ne seront pas juridiques.

Si tu as en projet de poursuivre vers des M2 juridiques, le M1 me paraît tout indiqué.

Travailler à l'étranger, c'est très flou. C'est souvent un projet mentionné mais en pratique jamais réalisé.

[citation]quelle est la formation la plus reconnue (le label iep ou un cursus à la fac)? [/citation]

La réponse unique n'existe pas, tout dépend de ce que tu veux faire. Les professions juridiques se fichent d'une formation en sciences politiques, ils veulent des juristes. La réciproque est sans doute vraie : toutes les professions qui touchent à la politique favoriseront les profils IEP.

Par **oswin7**, le **10/07/2015** à **16:37**

Je te remercie de ta réponse très rapide.

J'envisage de passer les concours du ministère de affaires étrangères ou de la défense mais vu leur extrême sélectivité je suis perplexe...

Je suis consciente que travailler à l'étranger c'est très vague tout comme le domaine des relations internationales...surtout que j'ai entendu dire que c'était une voie très bouchée...
En tout cas, merci encore de ta réponse! :)

Par **Herodote**, le **10/07/2015** à **17:04**

Bonjour,

Tout d'abord, je ne suis pas d'accord avec Yn. Je n'ai certes pas son recul ou sa connaissance des études juridiques (même si je termine un M2), cela étant, dire que "en IEP on étudie la Sciences Politique", c'est erroné. Et penser que on fait un IEP pour toucher à la politique, c'est extrêmement réducteur. C'est comme dire qu'on fait droit pour être avocat. C'est vrai pour certains, pas pour tous.

C'est vrai que les IEP donnent des cours sur cette matière (science politique), mais au même titre que des cours d'histoire, de philosophie, d'économie et... de droit (droit public essentiellement, sauf à Paris). L'appellation est ainsi trompeuse ! Même s'il est possible de se spécialiser (notamment dans le cadre de masters recherche) en science politique. Les 3 premières années sont surtout une formation en culture générale et méthode de travail. Il s'agit "d'apprendre à apprendre".

Cela étant, il est vrai que hormis pour l'IEP de Paris, qui dispose d'une école de droit et de masters de droit (qui ouvrent l'accès au CRFPA et aux concours judiciaires, et ont une excellente insertion professionnelle, malgré l'énorme polémique qu'il y a eu autour), les IEP de province n'ont pas de cursus purement juridique.

Il en existe de nombreux (des cursus), dans de nombreux domaines, dont certains conçus pour présenter des concours, et ils sont certainement mieux adaptés que la fac pour ce faire (car justement, c'est le débouché naturel des IEP). Notamment pour les concours administratifs de catégorie A et A+ qui, s'ils disposent d'épreuves de droit, ont généralement également d'autres options (économie notamment). Aussi, si ton objectif est de présenter des concours (ENA ou Quai d'Orsay pour la "diplomatie", un cursus en IEP semble plus approprié. Idem pour le concours de Commissaire des armées (défense)), cela, car tu auras des cours de droit orientés vers le programme du concours, mais aussi des cours de langues plus intensifs, des séminaires de culture générale, des cours d'économie, etc.

Cela étant, il n'est pas impossible d'intégrer l'IEP, d'en sortir diplômé, et si c'est ton souhait, reprendre les études de droit après (tenter une entrée en M2 directement après, certains y parviennent, ou au pire, repasser par un M1, et puis un M2). Je pense quoi qu'il arrive, qu'un IEP ouvre plus de possibilités, mais en fonction du domaine envisagé, ce peut être moins intéressant que la fac. Dans votre cas cependant (diplomatie, défense), je pense que l'IEP est tout désigné.

Il faut aussi penser à une certaine cohérence dans son cursus. Si on fait un cursus IEP pour préparer les concours de la fonction publique, faire du notariat derrière pourra être compliqué.

Au même titre que Yn, c'est là mon avis, et je ne prétends pas détenir une vérité absolue !

PS: Je précise qu'à Sciences Po, on peut étudier (en spécialisation master) de la finance, du marketing, de l'histoire, du droit, de l'économie, de la sociologie, du journalisme, des relations internationales, du management, etc. On est très loin d'une fac de sciences politiques ! C'était peut-être ça à l'origine, mais aujourd'hui, les formations et les possibilités sont très variées, et l'insertion professionnelle comme les salaires, témoignent d'une certaine efficacité.

Par **oswin7**, le **10/07/2015** à **17:27**

Merci de ta réponse Herodote !:)

Je connais bien sûr la réputation de Sciences Po paris mais je me demandais si celle de l'IEP de Bordeaux justifiait de "perdre une année" pour faire un master dans cet IEP (même si je suis jeune, j'en suis consciente...)

Merci encore de vos réponses!:))

Par **Herodote**, le **10/07/2015** à **17:37**

Celui de Bordeaux est un très bon IEP de Province (il suffit de voir les résultats aux différents concours qu'il affiche).

http://www.sciencespobordeaux.fr/fr/formation/prepa_concours/infos_concours.html

Quant à "justifier de perdre une année", cela dépend encore une fois de tes projets professionnels, qui je pense sont plus accessibles à la sortie d'un IEP que de la fac. Si tu souhaites te destiner à la fonction publique, il me semble que c'est un choix plus que judicieux. Si tu souhaites autre chose, et bien, cela dépend de ce que tu souhaites (pour le droit fiscal et le droit des affaires, il vaut mieux choisir la fac par exemple !).

De plus, comme tu l'as dis, tu es jeune, donc ce ne sera pas, je pense, en toutes hypothèses, du temps perdu. Et enfin, tu as passé le concours, c'est bien que tu en avais envie, non ? C'est tout sauf un concours facile !

Par **Yn**, le **10/07/2015** à **18:55**

Je pense que l'IEP pour faire une formation juridique n'est pas la meilleure idée.

Certes, on fait un peu de tout dans les IEP - c'est d'ailleurs ce qu'on leur reproche - et les formations juridiques existent, mais il faut bien préciser que :

1/ L'offre est loin d'être aussi pléthorique qu'en droit. Même l'IEP de Paris, qui se targue beaucoup de son école de droit, propose seulement quelques M2 dont les résultats doivent être relativisés. Les taux d'insertion et de réussite au CRFPA sont bons mais ce sont des statistiques :

- Le CRFPA ne joue pas un rôle déterminant sur le marché du travail ; c'est plus une étape

obligée pour les avocats, la plus value réside dans le M2 obtenu.

- Les diplômés de l'IEP ont-ils les mêmes employeurs, les mêmes salaires, les mêmes opportunités qu'à la sortie des meilleurs M2 en droit qu'ils se targuent de concurrencer ? La réponse est clairement non : les cab' parisiens recrutent d'abord dans les meilleurs M2 juridiques, et je n'ai encore jamais croisé un professionnel sorti de cette fameuse école de droit.

J'en mets ma main à couper : les diplômés des IEP sont - et seront - recrutés par les anciens des IEP, mais ce schéma reste très minoritaire dans le purement juridique. Ailleurs, par contre, les IEP ont un excellent réseau.

2/ Attention, en tant qu'étudiant, à la cohérence du parcours. Mets-toi à la place d'un directeur de M2 : pourquoi quitter la fac de droit en L3 pour vouloir revenir en M2 ? D'ailleurs, demande autour de toi, je ne pense pas me tromper en affirmant que les étudiants d'IEP sont très minoritaires dans les promo de M2, voire totalement absent si on prospecte du côté droit civil/droit des affaires.

Bref, les IEP ne sont pas des mauvaises formations, mais il faut savoir pourquoi les intégrer. Le droit fait probablement parti de ces derniers bastions - avec la médecine - où seule les facultés dispensent les meilleures formations.

Note enfin que, du fait de la transdisciplinarité des IEP, tu auras toujours la possibilité de bifurquer vers un IEP après un M2 obtenu en droit, l'inverse est beaucoup moins probable.

Par **oswin7**, le **10/07/2015** à **19:01**

Merci de ta réponse Herodote!)

J'ai passé ce concours par curiosité et sincèrement je ne pensais pas l'avoir suite à la concurrence des prépas...

Mais, je suis très contente d'être admise...

Le problème est que ma fac vient d'ouvrir un M1 généraliste dédié à la préparation des concours de la fonction publique (je suis à l'uvsq...).

Penses tu que la préparation de l'IEP de Bordeaux "vaut mieux" que ce type de master?

Je suis désolée de te déranger avec mes questions et encore merci pour tes réponses, c'est très gentil de ta part !:)

Par **oswin7**, le **10/07/2015** à **19:12**

Merci beaucoup Yn de ta réponse !:)

Je comprends aisément qu'un directeur de M2 prendra en priorité un étudiant qui a suivi une formation purement juridique et ayant un bon dossier (mentions et stages notamment)...

Or, dans mon cas, mon dossier n'est pas fameux même si mes résultats ont augmenté en L3 (après, c'est plus par manque d'intérêt pour certaines matières que par difficulté avec des notes d'exams généralement supérieur aux moyennes de TD...)

Merci encore pour vos réponses, je pèse le pour et le contre...

Par **Herodote**, le **10/07/2015** à **23:23**

Là où Yn a raison, c'est que les directeurs de M2 vont souvent privilégier les étudiants de cursus juridique. Ils ont leurs a priori, parfois justifié (cela dépend du parcours de l'étudiant), parfois moins. Je maintiens que cela dépend du parcours, un parcours IEP - Droit (dans ce sens là, oui), peut être cohérent (Cursus publicistes essentiellement en réalité), comme le chemin inverse peut ne pas l'être, cela dépend des projets professionnels (En réalité, sauf très bonne raison, passé la licence, c'est difficile de rentrer en IEP. Si on a déjà un M2, pourquoi retourner en M1? Il faut justifier).

Là où Yn a raison aussi, c'est au niveau du recrutement, mais là, l'argument a ses limites. Les IEP vont être recrutés par les IEP, mais c'est vrai pour les DJCE qui ne vont recruter que des DJCE, etc. Sachant que le recruteur a lui-même suivi la formation, il peut, au delà de simplement vouloir pistonner, attester de sa qualité.

Je pense que la fac est sans doute à privilégier pour certains cursus, notamment les cursus de pur juriste, là je suis d'accord avec Yn malgré ce que j'ai dit. Le nec plus ultra reste sans doute le DJCE (particulièrement celui de Paris 2), pour le droit des affaires, le M2 DPRT pour le droit du travail, etc.

Cela étant, on ne parle pas de l'IEP de Paris mais de celui de Bordeaux, qui est un IEP plus classique.

Et je me répète, mais cela dépend de tes objectifs. Si tu souhaites passer des concours de la fonction publique (et notamment pour travailler dans les affaires étrangères), c'est sans comparaison. Tu seras beaucoup mieux formée à l'IEP de Bordeaux qu'en fac de droit à Versailles. Les fonctionnaires du quai d'Orsay ne sont pas de purs juristes (ou une toute petite minorité en tout cas).

Tu l'as dis, le M1 vient d'ouvrir, donc aucun recul sur la formation, aucune possibilité d'en juger la qualité, de sa pertinence ou de sa cohérence... Or, SP Bordeaux a fait ses preuves (notamment regardes le lien que je t'ai donné). Je pense que tu dois te poser la question de ce que tu veux faire, tout simplement, car les débouchés ne sont pas du tout les mêmes.

Si tu veux être avocate ou juriste en entreprises, restes à la fac de droit, Yn a raison, surtout que l'on ne parle pas de SP Paris, mais de Bordeaux.

Si tu veux passer des concours catégorie A ou A+ de la fonction publique, vas à SP Bordeaux, car tu y étudieras le droit nécessaire pour le concours, mais aussi la culture G, les langues, et surtout, la méthode (écrite et orale), dans une logique de concours (ce qui n'est pas le cas de la fac).

J'insiste, si tu veux être fonctionnaire, c'est là la raison d'être, le fond de commerce traditionnel, des IEP.

Mais encore une fois, c'est mon avis. Les IEP trustent l'essentiel des places aux concours de la fonction publique (+ de 90% des places à l'ENA, de plus en plus à l'ENM qui est pourtant un concours essentiellement juridique), et il ne faut pas croire que tu seras incapable de travailler derrière. Tu as déjà une licence de droit, donc, tu as un certain bagage juridique.

Par **marsuup**, le **11/07/2015** à **20:38**

Je ne suis pas complètement d'accord avec vous... Les IEP ont l'avantage de développer une certaine qualité d'adaptation, en ce que les matières qui y sont enseignées sont très diverses... c'est une qualité de plus en plus attendue des juristes par les entreprises. Aussi, après ton diplôme d'IEP je pense que tu pourras te faire accepter dans des M2 ou M1 juridiques, même droit privé (ça sera à toi de te vendre, et cela ne sera peut être pas les universités les plus prestigieuses). Et pourquoi ne pas combiner ta 3eme année d'IEP avec ton M1 à la fac de Bordeaux, quitte à valider ton M1 en 2 ans ?

Par **Marie**, le **19/06/2018** à **23:32**

Bonjour,
J'ee suis en terminale et je suis prise à Sciences Po Bordeaux et au Collège de Droit de la Sorbonne et je voudrais devenir magistrat. Je me demande quel cursus et quel parcours choisir pour lz donner les meilleures chances d'y arriver

Par **Daisy77**, le **20/06/2018** à **13:42**

Bonjour,
Les deux parcours me semblent adaptés à l'ENM. Après, l'IEP de Bordeaux, pour sa préparation spécifique aux concours de la fonction publique, est peut être une meilleure piste. L'enseignement de multiples matières (la CG, de l'Economie...) et surtout de la méthode (dissertation, QRC, exposés oraux...) est un atout non négligeable. De même que les possibilités de stages (réseau...). Pour autant, cela reste un concours difficile où seules, in fine, la motivation et l'endurance comptent et ce peu importent les parcours. Bon courage pour tes études ;)

Par **Marie**, le **20/06/2018** à **21:25**

Merci beaucoup parce que sur le site de Sciences Po Bordeaux, dans les concours de la fonction publique ils n'évoquent pas le concours de l'ENM.

Par **Daisy77**, le **20/06/2018** à **21:36**

Effectivement mais il existe un parcours en 5 eme centré sur la justice intérieure. L'IEP envoie chaque année environ 5 personnes à l'ENM... Après rien n'empêche d'effectuer une licence de droit à la Sorbonne avant d'entrer via la voie du concours de 4A à l'IEP ou même en 5eme

année. dédiée uniquement à la préparation des concours...

L'avantage de l'IEP est surtout sa formation polyvalente notamment en cas de changement de projet pro...en espérant que cela t'aide !;)